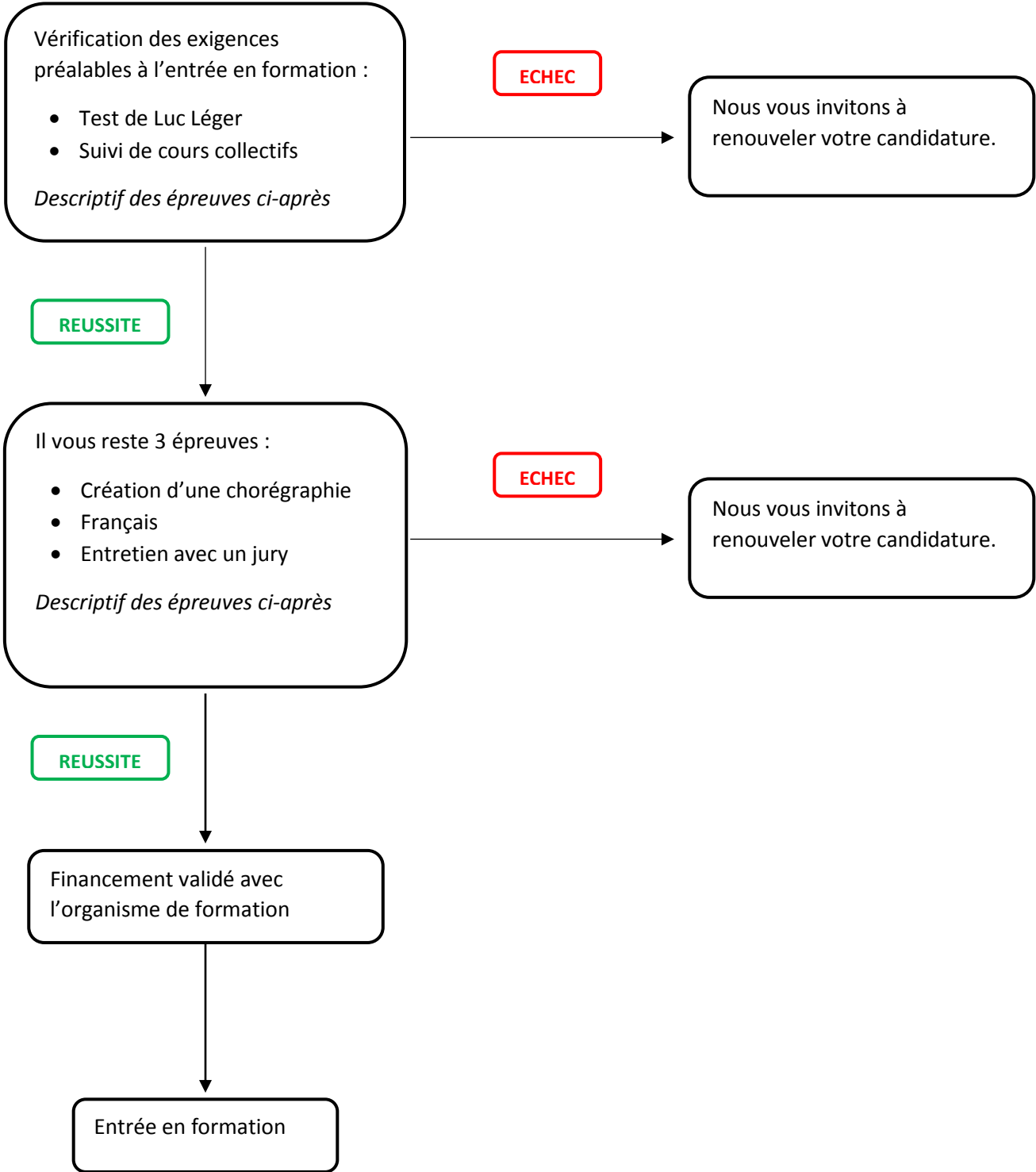


Organisation des tests de sélection
BPJEPS Activités de la Forme - option Cours Collectifs

Synthèse de l'organisation des tests de sélection :



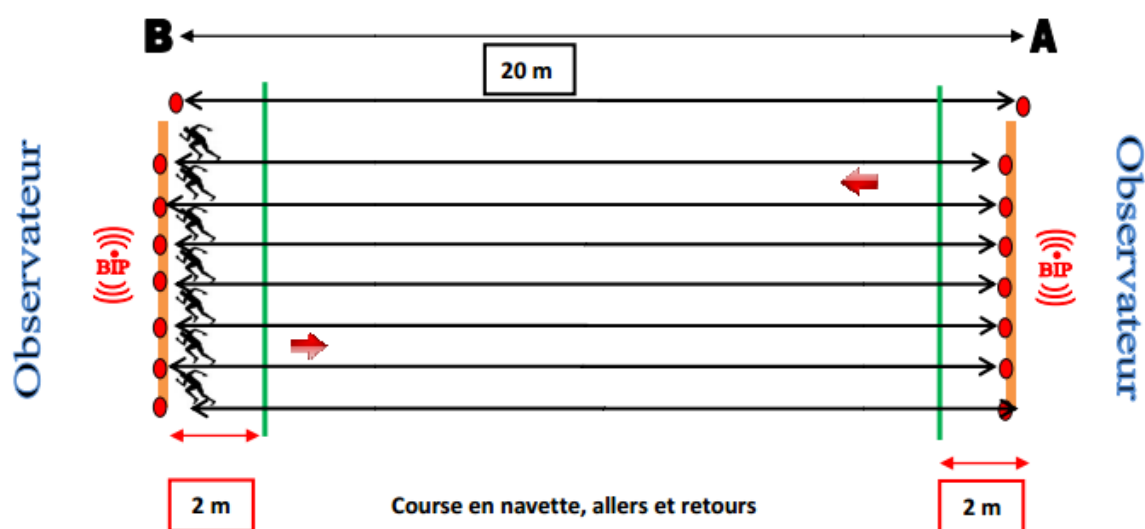
Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

BPJEPS Activités de la Forme

Epreuve n°1 : test navette « Luc Léger »

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.

- Pour les femmes : Finir le palier 7
- Pour les hommes : Finir le palier 9



Règlement du test :

Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse avant de repartir vers l'autre ligne. A chaque extrémité, le (la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.

Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire. Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes « A » et « B ».

Epreuve n°2 : suivi de cours collectif

Le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données.

Niveaux	Très satisfaisant (expert 4 pts)	Satisfaisant (intermédiaire - 2 pts)	Insuffisant (débutant 0 pts)	Observation
Relation musique / mouvement				
Coordination motrice				
Maîtrise des éléments technique				
Mémorisation				
Reproduction finale en autonomie				

Calcul d'un score total sur 20 points – Coefficient 1

Epreuve n°3 : Création d'une chorégraphie personnelle

Le candidat(e) doit être capable de :

- Proposer un enchaînement chorégraphié, de 2mn (minimum) à 2mn30 (maximum), sur un support musical choisi par le candidat (CD ou clé USB) intégrant des éléments techniques définis ;
- D'adapter sa chorégraphie sur un support musical choisi.

Modalités :

L'organisation de l'épreuve comprend :

- 15 mn d'échauffement ;
- Passage individuel (2 à 2mn30) par ordre alphabétique ;
- Espace d'évolution : espace délimité de 12m x 12m.
- Matériel utilisé : aucun matériel ni costume.
- Sonorisation : système de sonorisation fourni par l'organisme de formation.

L'enchaînement présenté doit obligatoirement se référer au répertoire technique des activités du fitness, sans utilisation d'accessoire.

Observables :

L'enchaînement doit inclure les éléments techniques suivants :

- Au moins 1 position d'équilibre ;
- Au moins 1 élément de souplesse ;
- Au moins 1 éléments de force ;
- Au moins 1 passage au sol ;
- Des variations de vitesse d'exécution ;
- Des variations de pas.

CRITERES D'EVALUATION :

Niveaux	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très Insuffisant	Observation
Qualités physiques (force – souplesse)...						
Maîtrise technique						
Rythmique (relation avec la musique)						
Espace (variation des déplacements et utilisation de l'espace)						
Expression (attitudes gestuelles, interprétation)						

Calcul d'un score sur 20

- Très satisfaisant : 4 points ;
- Satisfaisant : 3 points ;
- Moyen : 2 points ;
- Insuffisant : 1 point ;
- Insuffisant : 0 point.

Epreuve n°4 : Epreuve écrite de français

L'épreuve a pour but de vérifier le niveau d'expression écrite des candidats. En effet, le souhait des entreprises est de trouver des candidats autonomes et pouvant gérer différents types de projets et publics. Ces exigences impliquent un niveau de culture générale certain ainsi qu'un bon niveau de français.

L'épreuve consiste en une rédaction portant sur un sujet en lien avec les métiers du sport et de l'animation.

Epreuve n°5 : Entretien de motivation

Le dossier d'inscription servira d'appui au jury.

L'entretien aura pour but de vérifier la motivation du candidat pour le métier et la spécialité, ainsi que pour le diplôme.

Il permettra de s'assurer en outre, de la volonté du candidat de suivre une formation professionnelle longue dans le champ des métiers du sport et de l'animation.